









3^{ème} réunion sur les budgets d'augmentation des salaires La Direction a appliqué le 49.3!

17 avril 2023

La Direction lors de la 1^{ère} réunion de « négociation » sur les budgets d'augmentation 2023, avait annoncé un budget prévisionnel de :

- 1,4 % pour les Augmentations Individuelles avec un effet au 1^{er} mai,
- 0,5 % pour les obligations légales et conventionnelles (Égalité entre les femmes et les hommes, retour de maternité, ajustement salaire conventionnel minimum, mandaté, ...),
- Les **entités F&O**, **HR**, **GIE Admin et IGF sont exclues** des Al et ce pour la 3^{ème} année consécutive pour une partie d'entre elles !!

Devant une absence totale d'écoute et un budget très loin de ce que nous considérons comme légitime au vu des excellents résultats 2022, de l'investissement de l'ensemble des salariés d'IBM France SAS et du niveau inédit de l'inflation, l'ensemble des Organisations Syndicales d'IBM France SAS a décidé de boycotter la 2ème réunion dans le but d'exiger une réelle négociation et un plan salaire acceptable.

Lors de la 3^{ème} réunion du 13 avril et après de nouvelles discussions entre la Direction et la Corp., il nous a été annoncé un nouveau budget. Jugez par vous-même :

- 1,4 % pour les Augmentations Individuelles avec un effet au 1er juillet,
- 0,8 % pour le légal et conventionnel, pour « palier » à l'augmentation des minimas de la convention collective,
- Aucun changement sur les entités exclues !!!

La Direction justifie ces décisions par un souci de prudence et des choix stratégiques.

Côté UIMM, un accord sur la revalorisation des minimas conventionnels a été conclu, il prévoit

- ✓ Pour les Cadres : une augmentation de 4,7 %
- ✓ Pour les non-Cadres une augmentation uniforme des salaires minima de 100 € / mois et une revalorisation de la prime d'ancienneté

De ce fait 654 sur un peu moins de 2 700 IBMers se retrouvent en-dessous des minimas de la convention collective, soit un quart d'entre nous.

L'intersyndicale dénonce des réunions où aucune réelle négociation n'est possible : Pas d'écoute sur le montant des augmentations versus l'impact de l'inflation (Prix à la consommation 5,7 % sur 1 an), l'exclusion de certaines entités ou les dates d'application des augmentations sans effet rétroactif.

L'intersyndicale dénonce une iniquité de traitement par la Direction. En effet, nous constatons que les dividendes distribués aux actionnaires sont en constante augmentation, de même que les primes versées à nos dirigeants.

Vous trouvez que vous aviez eu peu l'année dernière ? Vous en aurez encore moins cette année!

Pingre avec ses salariés, généreux avec ses actionnaires

L'intersyndicale continuera à défendre les intérêts de tous les salariés, elle prévoit de se réunir prochainement pour mettre en place de nouvelles formes d'actions.